

LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE PAR DES PORTEURS NON INSCRITS DE PARTS DU FONDS. Si vous étiez un porteur non inscrit de parts du Fonds et que vous déteniez vos parts du Fonds par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire, veuillez remplir les documents qui vous ont été fournis par votre courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire conformément aux directives données par celui-ci.

LETTRÉ D'ENVOI À L'INTENTION DES ANCIENS PORTEURS DE PARTS DU FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES

(Y COMPRIS LES PORTEURS DE CERTIFICATS EN CIRCULATION REPRÉSENTANT DES ACTIONS DU CAPITAL D'ALIAN'T INC., DE BRUNCOR INC., D'ISLAND TELECOM INC., DE MARITIME TELEGRAPH AND TELEPHONE COMPANY, LIMITED ET DE NEWTEL ENTREPRISES LIMITED)

Veuillez lire attentivement les directives données dans les présentes avant de remplir la présente lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** »). Les expressions clés utilisées dans la présente lettre d'envoi sans y être définies ont le sens qui leur est attribué dans la circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** ») du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le « **Fonds** ») datée du 7 mai 2010. La circulaire décrit un plan d'arrangement établi en vertu de l'article 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (l'« **arrangement** ») concernant le Fonds, Bell Aliant Inc. et certaines filiales du Fonds aux termes duquel, entre autres, des parts du Fonds (les « **parts du Fonds** ») ont été échangées contre des actions ordinaires (chacune, une « **action ordinaire de Bell Aliant Inc.** ») de Bell Aliant Inc. Aux termes de l'arrangement, les certificats qui représentaient des parts du Fonds ne représenteront désormais que le droit de recevoir la contrepartie à laquelle les porteurs ont droit aux termes de l'arrangement (sous forme d'actions ordinaires de Bell Aliant Inc. ou d'espèces, comme il est décrit ci-après).

La présente lettre d'envoi doit être utilisée par les porteurs inscrits (les « **porteurs** ») de certificats de parts du Fonds et par les porteurs inscrits (les « **porteurs d'une société remplacée** ») de certificats représentant des actions du capital d'Aliant Inc. (« **Aliant** »), de Bruncor Inc. (« **Bruncor** »), d'Island Telecom Inc. (« **Island Tel** »), de Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited (« **MT&T** ») et de NewTel Entreprises Limited (« **NewTel** ») (collectivement, les « **actions d'une société remplacée** ») (qui représentaient des parts du Fonds) dans le cadre de l'arrangement.

Aux termes de l'arrangement, chaque part du Fonds complète a été échangée contre une action ordinaire de Bell Aliant Inc. Les porteurs d'une société remplacée ont reçu un nombre d'actions ordinaires de Bell Aliant Inc. égal au nombre de parts du Fonds que les certificats représentant des actions d'une société remplacée représentaient aux termes du plan d'arrangement mis en œuvre le 7 juillet 2006 ayant donné lieu à la création du Fonds et à l'échange d'actions ordinaires d'Aliant contre des parts du Fonds. En particulier, les porteurs d'une société remplacée ont reçu des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. dans le cadre de l'arrangement selon les ratios indiqués dans le tableau suivant :

Dénomination de la société remplacée	Ratio d'échange pour l'obtention d'actions ordinaires de Bell Aliant Inc.
Aliant	1,000 action ordinaire de Bell Aliant Inc. contre 1,000 action ordinaire d'Aliant
Bruncor	1,011 action ordinaire de Bell Aliant Inc. contre 1,000 action ordinaire de Bruncor
Island Tel	1,000 action ordinaire de Bell Aliant Inc. contre 1,000 action ordinaire d'Island Tel
MT&T	1,667 action ordinaire de Bell Aliant Inc. contre 1,000 action ordinaire de MT&T
MT&T	0,605 action ordinaire de Bell Aliant Inc. contre 1,000 action privilégiée à 7 % de MT&T
NewTel	1,567 action ordinaire de Bell Aliant Inc. contre 1,000 action ordinaire de NewTel

Un porteur inscrit de parts du Fonds des États-Unis qui était un acheteur admissible (*Qualified Purchaser*) au sens du sous-alinéa 2(a)(51)(A) de la *Investment Company Act of 1940* des États-Unis et du règlement pris en application de celle-ci (un « **porteur de parts du Fonds des États-Unis admissible** ») et qui a soumis (sans la révoquer) une attestation d'acheteur admissible dûment remplie et signée à Compagnie Trust CIBC Mellon avant 17 h (HAA) le 31 décembre 2010, confirmant son statut de porteur de parts du Fonds des États-Unis admissible et formulant le choix de recevoir des actions ordinaires de Bell Aliant Inc., doit également remplir la présente lettre d'envoi. Ce porteur de parts du Fonds des États-Unis admissible recevra un certificat représentant ces actions ordinaires de Bell Aliant Inc. à la livraison de la présente lettre d'envoi accompagnée des certificats représentant ses parts du Fonds.

Un porteur inscrit de parts du Fonds des États-Unis à la réalisation de l'arrangement qui n'était pas un porteur de parts du Fonds des États-Unis admissible ou qui n'a pas remis une attestation d'acheteur admissible à l'échéance indiquée ci-dessus (chacun, un « **porteur de parts du Fonds des États-Unis non admissible** ») ne recevra pas d'actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. qui lui auraient été distribuées seront plutôt vendues sur le marché canadien par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières inscrit, et chaque porteur de parts du Fonds des États-Unis non admissible aura le droit, à la remise de la présente lettre d'envoi accompagnée des certificats qui représentaient ses parts du Fonds ou selon les directives de Bell Aliant Inc., de recevoir un paiement en espèces au lieu des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. représentant sa quote-part du produit net tiré de la vente de ces actions ordinaires de Bell Aliant Inc. vendues comme il est prévu aux termes de l'arrangement et décrit dans la circulaire (déduction faite de la retenue d'impôt applicable).

DEST. : BELL ALIANT INC.
 ET : FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES
 ET : COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON

Dans le cadre de l'arrangement, le soussigné remet par les présentes à Compagnie Trust CIBC Mellon (« CIBC Mellon ») à des fins de transfert le ou les certificats ci-joints qui représentaient des parts du Fonds et/ou des actions d'une société remplacée.

DESCRIPTION DES CERTIFICATS DÉPOSÉS

Émetteur <i>(Bell Aliant Inc., Aliant, Bruncor, Island Tel, MT&T et/ou NewTel)</i>	Numéro(s) de certificat	Nom <i>Immatriculation des parts du Fonds et/ou des actions d'une société remplacée</i>	Nombre de parts du Fonds et/ou d'actions de la société remplacée, selon le cas
TOTAL :			

(Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre et signer une liste selon le modèle ci-dessus.)

Le soussigné :

- déclare et garantit qu'il a la propriété juridique des titres représentés par les certificats énumérés ci-dessus, qu'il détient un titre valable à l'égard des droits représentés par ces certificats, franc et quitte de privilèges, de charges, de grèvements, de réclamations et autres droits, et qu'il a le plein pouvoir de remettre ces certificats;
- déclare et garantit que les renseignements qu'il fournit aux termes des présentes sont véridiques, exacts et complets à la date des présentes;
- donne la directive à CIBC Mellon et à Bell Aliant Inc. (i) de délivrer ou de faire délivrer un certificat représentant les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. auxquelles il a droit ou (ii) le cas échéant, de libeller à son nom un chèque du montant auquel il a droit aux termes de l'arrangement, dans chaque cas, comme il est indiqué dans la case Directives d'inscription figurant à la page 3 de la présente lettre d'envoi et à moins d'indication contraire dans les cases Directives de livraison spéciale et Conserver à des fins de cueillette à la page 3;
- reconnaît que la livraison des certificats qui représentaient des parts du Fonds et/ou des actions d'une société remplacée doit être effectuée uniquement lorsque CIBC Mellon aura dûment reçu les certificats et que CIBC Mellon assumera le risque de perte des certificats et détiendra un titre à l'égard de ceux-ci (mais non des parts ou des actions) uniquement à partir de ce moment-là;
- reconnaît qu'aucun dépôt substitutif, conditionnel ou limité ne sera accepté. En signant la présente lettre d'envoi, le soussigné renonce au droit de recevoir un avis de CIBC Mellon;
- convient et accepte de signer sur demande les documents, les instruments de transfert et les autres garanties supplémentaires nécessaires ou souhaitables pour réaliser l'échange du ou des certificats qui représentaient des parts du Fonds et/ou des actions d'une société remplacée contre le ou les certificats représentant des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. et/ou un chèque du montant auquel le soussigné a droit;
- reconnaît que tous les pouvoirs qu'il confère ou convient de conférer dans les présentes peuvent être exercés advenant son incapacité juridique et doivent continuer de s'appliquer après son décès ou son incapacité, sa faillite ou son insolvabilité et que toutes ses obligations aux termes des présentes lieront ses héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, mandataires, représentants personnels, successeurs, liquidateurs et ayants droit;
- reconnaît inconditionnellement et irrévocablement la compétence non exclusive des tribunaux de la province d'Ontario et de tous les tribunaux ayant la compétence nécessaire pour instruire l'appel d'une décision rendue par ceux-ci.

CASE A – DIRECTIVES D'INSCRIPTION

(Voir directive 2)

Veillez délivrer les certificats pour les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. auxquels le soussigné a droit.

Au nom de : _____

(en caractères d'imprimerie)

Adresse : _____

(inclure le code postal)

NAS/NIF : _____

Numéro de téléphone : _____

(heures ouvrables)

CASE B – DIRECTIVES DE LIVRAISON SPÉCIALE

(Voir directive 2)

Remplir uniquement si les certificats pour les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. auxquels le soussigné a droit doivent être envoyés à un autre nom ou à une autre adresse que ceux indiqués par le soussigné à la case A.

Livrer à : _____

(en caractères d'imprimerie)

Adresse : _____

(inclure le code postal)

CASE C – CONSERVER À DES FINS DE CUEILLETTE

(Voir directive 2)

Cocher la case si les certificats pour les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. auxquels le soussigné a droit doivent être conservés à des fins de cueillette au bureau de CIBC Mellon auquel la présente lettre d'envoi est déposée.

CASE D – DÉCLARATION DE RÉSIDENCE

Conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le soussigné atteste qu'il est un résident :

- du Canada
 des États-Unis d'Amérique
 d'un autre pays *(préciser)*

SIGNATURE GARANTIE PAR

(si cela est exigé aux termes de la directive 4)

Signataire autorisé : _____

Nom du garant : _____

(en caractères d'imprimerie)

Adresse du garant : _____

(en caractères d'imprimerie)

Le _____ 2011

Signature du porteur ou du porteur d'une société remplacée
ou du représentant autorisé *(Voir directives 3 et 5)*:

Adresse du porteur ou du porteur d'une société remplacée :

Numéro de téléphone du porteur ou du porteur

d'une société remplacée : _____

Numéro de télécopieur du porteur ou du porteur

d'une société remplacée : _____

Numéro d'identification fiscale, numéro d'assurance sociale ou

numéro d'identification fiscale pour les contribuables résidents

des États-Unis du porteur ou du porteur d'une société remplacée :

(à fournir si le soussigné reçoit un chèque aux termes de l'arrangement)

Nom du porteur ou du porteur d'une société remplacée :

(en caractères d'imprimerie)

Nom du représentant autorisé, le cas échéant :

(en caractères d'imprimerie)

Veillez retourner la lettre d'envoi et le ou les certificat(s) avec les documents requis (de la façon décrite ci-dessus) aux coordonnées qui suivent à Compagnie Trust CIBC Mellon.

Par courrier :

Compagnie Trust CIBC Mellon
P.O. Box 1036
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario) M5C 2K4
Attention: Corporate Resources

Par courrier recommandé, en mains propres ou par service de messagerie :

Toronto
CIBC Mellon Trust Company
199 Bay Street
Commerce Court West
Securities Level
Toronto (Ontario) M5L 1G7
Attention: Courier Window/
Corporate Restructures

OU Halifax
CIBC Mellon Trust Company
1660 Hollis Street, Suite 406
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1V7

Questions

CIBC Mellon
Téléphone : 1-416-643-5500
Numéro sans frais : 1-866-271-6893
Courriel : inquiries@cibcmellon.com

BellAliant



Le présent document a été imprimé sur une imprimante assortie d'un certificat de traçabilité du Forest Stewardship Council (FSC), sur du papier certifié FSC. Pour de plus amples renseignements sur FSC Canada, veuillez consulter le site www.fscCanada.org.

Veillez recycler le présent document.